

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 26 (1955)

Heft: 1

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aux communes de Courtételle et Sonceboz ainsi que M. Fernand Cerf à Monnat, Seleute, qui ont effectué les travaux.

A tous ces collaborateurs nous adressons nos chaleureux remerciements.

J. CERF, ing. agr.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'indice suisse du coût de la vie. — Il s'est inscrit à 172,9 (août 1939 = 100) à fin décembre 1954. Le très léger fléchissement qu'il marque par rapport à la fin du mois précédent (173,0) résulte surtout d'une baisse saisonnière des prix de certains produits alimentaires.

Les indices des différents groupes de dépenses sont les suivants : Alimentation 191,8, chauffage et éclairage 139,5, nettoyage 203,5. Les groupes « habillement », « loyer » et « divers » n'ayant fait l'objet d'aucun relèvement pendant le mois, les indices sont repris sans changement à 215,6, 124,8 et 153,7.

* *

L'indice des prix de gros en légère hausse. — L'indice des prix de gros, qui comprend les principaux produits alimentaires non travaillés et les principales matières premières et auxiliaires s'est inscrit à 216,5 (août 1939 = 100) à fin décembre 1954.

Il s'est élevé de 0,3 % par rapport à la fin du mois précédent (215,7), en raison d'un renchérissement de divers produits alimentaires, notamment les pommes de terre (frais de stockage), ainsi que du gros bétail de boucherie et des pores gras.

On note également une hausse des prix moyens du fer, du cuivre, du coton brut, de la laine peignée ainsi que de divers fourrages.

L'effet de ces hausses sur l'indice global fut cependant atténué par des reculs de prix concernant en particulier les œufs, les veaux, les fèves de cacao, l'étain, le plomb, la soie et la laine mérinos.

* *

Dans l'horlogerie. — Le 13 janvier 1955, le Département du trésor des U.S.A. a annoncé la prochaine entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation concernant l'admission des montres aux Etats-Unis. Celle-ci prévoit l'imposition des droits de douane maxima sur les montres importées, partiellement munies de leur rubis, mais assemblées de manière à permettre le montage ultérieur des rubis manquants.

Jusqu'à ce jour les mouvements de montres de 17 pierres et moins payaient aux Etats-Unis un droit de douane dont le montant dépendait de leur grandeur et du nombre de pierres. Ce droit atteignait 3 dollars 85 au maximum. En revanche, les montres de 18 pierres et plus sont frappées d'un droit de 10 dollars 75 (le dollar étant actuellement coté à Fr. 4.25 suisses).

Ainsi la proposition de la Trésorerie américaine de reclassification douanière des montres et mouvements importés aux Etats-Unis est considérée comme très regrettable. Elle sera sans doute très mal accueillie en Suisse et pèsera défavorablement sur l'atmosphère des relations générales entre la Suisse et les Etats-Unis. Et malgré la libéralisation modérée de la politique commerciale des Etats-Unis demandée par le président Eisenhower au Congrès, on ne pense pas que le gouvernement américain acceptera de reconsidérer comme le gou-

vernement le Berne le lui a demandé dans une note récente, sa décision prise en juillet dernier de relever les droits de douane sur les montres et mouvements. Le gouvernement américain préférera sans doute offrir à la Suisse certaines compensations tarifaires touchant d'autres produits. La question est à l'étude et ses résultats ne seront pas connus avant plusieurs semaines.

ANNEXE

REQUÊTE
pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer
dans le Jura bernois
pour la période du 22 mai 1955 au 2 juin 1956

Moutier/Delémont, le 10 janvier 1955.

A la Direction cantonale des chemins de fer, B e r n e
par les bons soins de la préfecture de Moutier.

Monsieur le Directeur,

Avant d'entrer dans le détail de nos revendications, nous devons constater que l'horaire, du moins en ce qui concerne le Jura bernois, subit depuis 2 ou 3 ans une lente mais constante détérioration. Les quelques observations qui suivent suffiront pour en faire la démonstration.

1) Les trains de Paris ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois. Il n'y a plus de voitures directes entre Paris et Milan. La correspondance de l'Italie n'existe plus à Berne, sauf une seule exception, et encore faut-il changer de train. Il n'y a plus de course de wagons-lits. La 3e classe n'existe plus que dans une paire de trains entre Delle et Belfort. La paire de trains 234/235 n'a même pas un fourgon à bagages entre Delle et Belfort et il paraît que nos belles voitures modernes de IIe classe servent occasionnellement au transport de colis, souvent lourds et encombrants, sur leur parcours français.

2) Les Jurassiens du nord n'ont plus de correspondance tardive convenable pour rentrer le soir de Berne, chef-lieu du canton, et de la Suisse romande. Ils doivent quitter Berne à 20.45 h. déjà et Genève à 19.44 h. On a bien essayé d'ajuster le train 143 E, qui part de Berne à 21.52 h., arrive à Bienne à 22.25 h. et repart à 22.45 h. par Sonceboz pour Delémont, où il arrive à 24 h. Il faut donc plus de 2 h. pour rentrer le soir de Berne à Delémont (80 km.) par cette voie détournée, avec un arrêt de 20' à Bienne.

3) La marche des trains directs dans le Jura est beaucoup trop lente, plus lente qu'autrefois. Entre Bâle et Delémont il y a 39 km. et à la descente, plusieurs directs mettent 38', 39' et même 41' ; le train léger 205 met 36'. Lors de l'électrification, le train inaugural a mis dans les deux sens et avec aisance 31'. Cette lenteur, inadmissible pour des trains directs, serait-elle due à l'absence de la double-voie ? Le fait que le direct 209 mettra dès l'entrée en vigueur du nouvel horaire 12' de moins entre Bienne et Bâle, ne fait que confirmer le bien-fondé de notre observation.